



100% Santé

Votre étude d'impact



GRAS SAVOYE

Willis Towers Watson 

Le 100% Santé en quelques mots

Le 100% Santé est plus qu'une action de mise en conformité. C'est une évolution du financement du coût de la santé et des prix du marché en optique, dentaire et audiology.

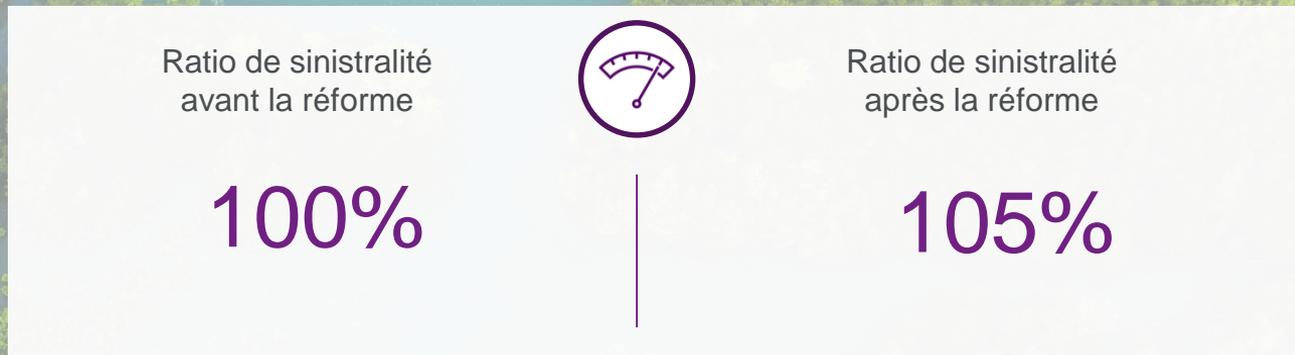
La réforme est donc, avant tout, une opportunité de repenser vos régimes.



Nous avons simulé, en fonction de vos garanties, l'impact de la réforme, en utilisant les données que nous observons sur notre portefeuille de clients.

Selon nos estimations pour votre contrat :

Impact estimé : **5,3%** 



Détail de la réforme

En dentaire

Calendrier

- A partir de 2019** : plafonnement progressif des tarifs + premières revalorisations des actes conservateurs
- A partir de 2020** : 100% santé effectif sur une partie du panier
- A partir de 2021** : 100% santé effectif sur l'ensemble du panier jusqu'en 2023 : diminution progressive du tarif de certaines prothèses et revalorisation des soins conservateurs

Le dentaire **sera le poste le plus impacté par la réforme**. Sa mise en place s'étalera **jusqu'en 2023**. A termes, il existera **trois classes de produits** : une remboursée intégralement à prix fixés, une seconde à prix maîtrisés et une dernière à prix libres. Ces deux dernières classes seront remboursées par les garanties prévues à votre contrat. La Sécurité sociale prendra en charge de la même manière les trois classes de produits.

Le panier 100% santé interviendra dès 2020. A cette date, tous les contrats collectifs devront prévoir le remboursement d'une première série d'actes dans sa totalité au risque de n'être plus classés responsables. **En 2021, il sera effectif sur tout le panier**.

Notre méthodologie	Nos estimations pour votre contrat	Pour aller plus loin
En fonction de votre niveau de garanties, nous estimons l'impact de la réforme par rapport à ce que nous constatons sur notre portefeuille. Nous estimons un effet hausse de consommation lié au niveau actuel de votre contrat.	<h1>3,62%</h1>	Les impacts de la réforme sur le dentaire sont les plus complexes à estimer car liés à une nouvelle nomenclature d'actes. De plus, la réforme s'étalera sur 5 ans. Un travail sur un ligne à ligne de consommations devient primordiale pour simuler l'ensemble des impacts.

Exemple

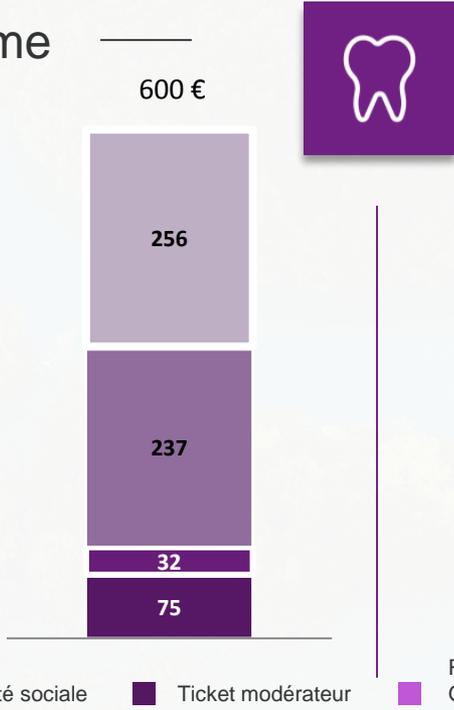
En dentaire

Avant la réforme

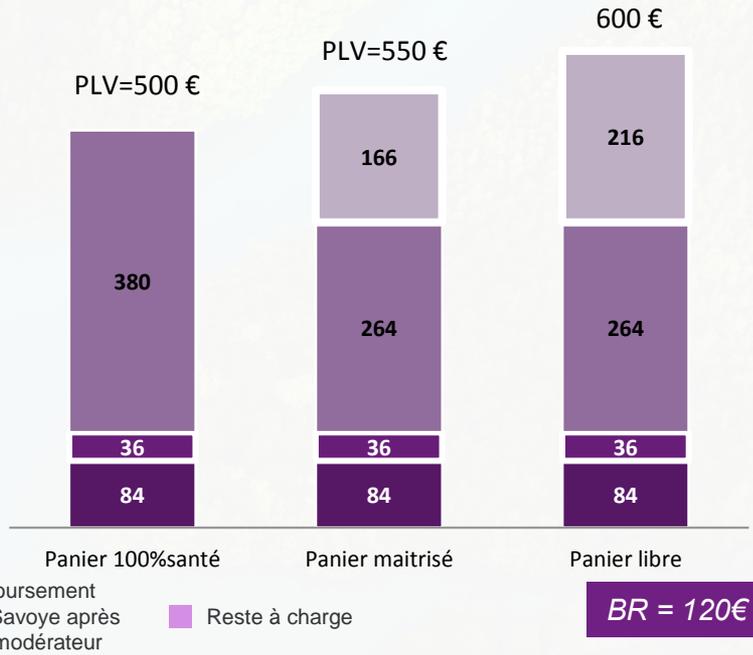
Je vais chez le dentiste pour une prothèse dentaire céramo-métallique dont le prix est de 600 €

Ma garantie est de :

BR = 107,5€



Après la réforme



BR = 120€

Détail de la réforme

En optique

Calendrier

- **A partir de 2020** : 100% santé effectif sur le panier et modification du contrat responsable pour l'optique

La réforme impactera l'optique sur 1 année.
A termes, il existera **deux classes de produits** : une remboursée intégralement à prix fixés et une seconde à prix libres remboursée par les garanties prévues à votre contrat. La Sécurité sociale se désengagera sur ce second panier.
Le panier 100% santé interviendra dès 2020. A cette date, tous les contrats collectifs devront prévoir le remboursement de ce panier de soins dans sa totalité au risque de ne plus être classés responsables. Le plafond responsable sur la monture passera quant à lui de 150€ à 100€.

Notre méthodologie	Nos estimations pour votre contrat	Pour aller plus loin
En fonction de votre niveau de garanties, nous estimons l'impact de la réforme par rapport à ce que nous constatons sur notre portefeuille. Nous estimons un effet hausse de consommation lié au niveau actuel de votre contrat.	0,75%	Le désengagement de la Sécurité sociale sur le panier libre et la baisse du plafond responsable peuvent accentuer une hausse sur votre reste à charge. Afin d'en prendre la mesure, un travail sur un ligne à ligne de consommation devient nécessaire pour obtenir des indicateurs plus précis.

Exemple

En optique

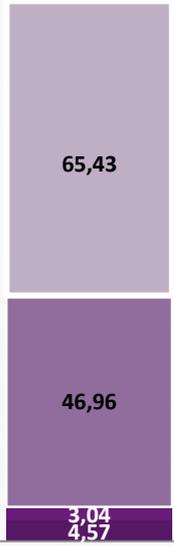
Avant la réforme

J'obtiens un devis pour un verre simple à 120€ chez mon opticien

Ma garantie est de :

BR = 7,61 €

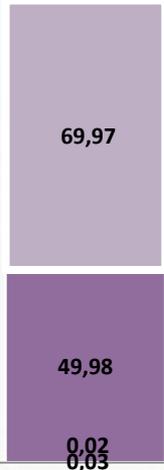
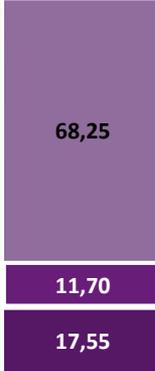
120 €



Après la réforme

120 €

PLV=97,5 €



Panier 100% santé ou classe A

Classe B

Remboursement
Gras Savoye après ticket modérateur

Reste à charge

**BR = 29,25 € ou
BR = 0,05 €**

Détail de la réforme

En audiologie

Calendrier

- **A partir de 2019 :** plafonnement progressif des tarifs + première augmentation de la BRSS
- **A partir de 2020 :** Tarifs du panier plafonnés et augmentation de la BRSS
- **A partir de 2021 :** 100% santé effectif sur le panier et modification du contrat responsable pour l'audiologie

La réforme sur l'audiologie sera mise en place sur 3 ans.
A termes, il existera **deux classes de produits** renouvelables tous les 4 ans : une remboursée intégralement à prix fixés et une seconde à prix libres remboursée par les garanties prévues à votre contrat. Un plafond responsable à 1700€ par équipement sera aussi introduit.
Le panier 100% santé n'interviendra qu'en 2021. A cette date, tous les contrats collectifs devront prévoir le respect du plafond et le remboursement de ce panier de soins dans sa totalité au risque de ne plus être classés responsables.

Notre méthodologie	Nos estimations pour votre contrat	Pour aller plus loin
Nous re-tarifons en fonction du niveau de votre garantie. Nous estimons un effet hausse de consommation lié au niveau actuel de votre contrat.	0,92%	Un travail sur un ligne à ligne de consommation est primordiale pour simuler l'ensemble des impacts avec précision. A titre d'exemple, pour notre portefeuille, nous simulons l'ensemble des changements engendrés par la réforme : revalorisations des BR, prise en compte du panier 100%, plafond responsable, ...

Exemple

En audiologie

Avant la réforme

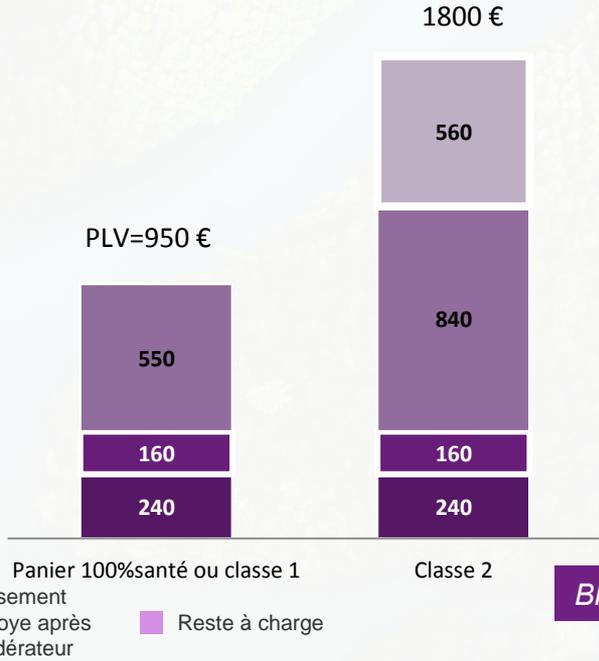
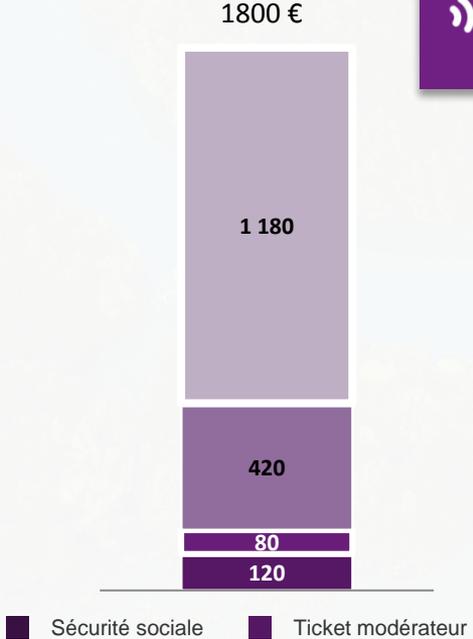


Après la réforme

Je demande un devis pour une audioprothèse à 1800 €

Ma garantie est de :

BR = 200 €



BR = 400 €

Notre équipe



Prénom Nom

Poste

XX XX XX XX XX
xxxxxxx@grassavoie.com



Prénom Nom

Poste

XX XX XX XX XX
xxxxxxx@grassavoie.com



Prénom Nom

Poste

XX XX XX XX XX
xxxxxxx@grassavoie.com